

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

**MAQUILLAGE DU SOIR ET SEMI-PERMANENT,
PARTICIPATION A LA POLITIQUE COMMERCIALE DE L'INSTITUT**

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

<p>DE : 83 28 10 U21 D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 805 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 08 juin 2018,
sur avis conforme du Conseil général**

MAQUILLAGE DU SOIR ET SEMI-PERMANENT, PARTICIPATION À LA POLITIQUE COMMERCIALE DE L'INSTITUT

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ de préparer et de ranger le poste de travail ;
- ◆ d'accueillir le client et détecter ses attentes ;
- ◆ de déterminer le type de maquillage à effectuer ;
- ◆ d'effectuer un maquillage du soir ;
- ◆ d'effectuer un maquillage semi-permanent ;
- ◆ d'écouter et de communiquer avec le client ;
- ◆ de conseiller le client ;
- ◆ d'appliquer les règles d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie et de respect de l'environnement ;
- ◆ de participer à la politique commerciale de l'entreprise ;
- ◆ d'organiser son travail.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

En maquillage de jour et maquillage de correction,

en situation réelle « pratique » (c-à-d sur modèle Dame inconnu) pour l'accueil et les services techniques,

en toute autonomie de décision (sélection des techniques, matériels et produits nécessaires) et d'exécution des services techniques,

dans un temps de réalisation de maximum une heure trente,

- ◆ accueillir la cliente ;
- ◆ installer la cliente ;
- ◆ établir le diagnostic ;

- ◆ compléter la fiche client ;
- ◆ effectuer le maquillage de jour correctif correspondant aux attentes ou besoins de la cliente ;
- ◆ conseiller à la vente des produits et services en relation avec les soins.

En respectant les critères suivants :

- ◆ en ce qui concerne la pertinence du diagnostic :
 - identifier les éléments utiles à la prise en charge (caractéristiques de la peau et du visage, attentes et besoins de la cliente, contre-indications....) ;
 - sélectionner les soins, les techniques, les appareils et les produits appropriés ;
- ◆ en ce qui concerne l'adéquation du processus :
 - respecter l'organisation (gestion rationnelle du temps, du matériel, des produits...) et la chronologie des étapes du service dans le délai d'exécution prescrit ;
 - appliquer les techniques de maquillage dans le respect du mode opératoire ;
 - utiliser le matériel et les produits de manière appropriée ;
- ◆ en ce qui concerne la conformité du résultat :
 - obtenir un résultat du maquillage conforme aux effets attendus ;
 - adapter les conseils aux besoins et attentes de la cliente (contenu via fiche client) ;
- ◆ en ce qui concerne le respect des règles professionnelles :
 - appliquer les règles d'hygiène, de sécurité, et d'ergonomie personnelles ;
 - assurer la protection et le confort de la cliente tout au long de la prestation ;
 - appliquer les règles d'hygiène et de sécurité à l'égard du matériel et des produits ;
- ◆ en ce qui concerne la qualité de la relation et de la communication :
 - adapter les techniques d'accueil et de dialogue au type de cliente dans le respect des règles déontologiques ;
 - adapter la terminologie utilisée à l'interlocuteur (cliente et professionnels).

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité d'enseignement « Maquillage de jour et maquillage de correction », code 832809U21D1, classée dans l'enseignement secondaire supérieur de transition.

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

dans une situation réelle « pratique » pour l'accueil et les services de maquillage du soir, sur un modèle Dame inconnu,

en toute autonomie de décision et d'exécution des services techniques

dans un délai de réalisation de maximum deux heures,

- ◆ d'accueillir la cliente ;
- ◆ d'installer la cliente ;
- ◆ d'établir le diagnostic ;
- ◆ de compléter la fiche client ;

- ◆ d'effectuer un maquillage du soir correspondant aux attentes et aux besoins de la cliente ;
- ◆ de conseiller à la vente des produits et services en relation avec les soins ;

dans une situation réelle « pratique » sous forme d'entretien avec un modèle Dame pour le maquillage semi-permanent, en toute autonomie de décision des services techniques à réaliser,

- ◆ d'accueillir la cliente ;
- ◆ d'installer la cliente ;
- ◆ d'établir le diagnostic ;
- ◆ de compléter la fiche ;
- ◆ d'envisager la faisabilité d'un maquillage semi-permanent sur la cliente en décrivant la technique et en précisant les risques qui y sont liés ;
- ◆ de conseiller la vente des produits et des services en relation avec les soins ;

dans une situation simulée d'étalage / vitrine,

- ◆ de réaliser un projet d'étalage sous forme de croquis, maquette, réalisation grandeur nature, ... ;
- ◆ de mettre en valeur des produits et un service dans un étalage correspondant à la circonstance et/ou une ambiance particulière.

En respectant les critères suivants :

- ◆ en ce qui concerne la pertinence du diagnostic :
 - d'identifier les éléments utiles à la prise en charge (caractéristiques de la peau et du visage, attentes et besoins de la cliente, contre-indications....) ;
 - de sélectionner le maquillage (techniques, appareils et produits) appropriés ;
 - d'identifier les éléments utiles à la réflexion pour le maquillage semi-permanent et les techniques à utiliser tout en prenant en compte les risques ;
- ◆ en ce qui concerne l'adéquation du processus :
 - de respecter l'organisation (gestion rationnelle du temps, du matériel, des produits...) et la chronologie des étapes du service dans le délai d'exécution prescrit ;
 - d'appliquer les techniques de maquillage du soir dans le respect du mode opératoire ;
 - d'utiliser le matériel et les produits de manière appropriée ;
- ◆ en ce qui concerne la conformité du résultat :
 - de réaliser un maquillage du soir conforme aux effets attendus ;
 - de réaliser un étalage / vitrine conforme aux résultats attendus ;
- ◆ en ce qui concerne le respect des règles professionnelles :
 - d'appliquer les règles d'hygiène, de sécurité, et d'ergonomie personnelles ;
 - d'assurer la protection et le confort de la cliente tout au long de la prestation ;
 - d'appliquer les règles d'hygiène et de sécurité à l'égard du matériel et des produits ;
- ◆ en ce qui concerne la qualité de la relation et de la communication :
 - d'adapter les techniques d'accueil et de dialogue au type de cliente dans le respect des règles déontologiques ;
 - d'utiliser une terminologie adaptée à l'interlocuteur (cliente et professionnels).

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la justification du choix du mode opératoire et du matériel utilisé,
- ◆ le degré de pertinence du diagnostic,
- ◆ la précision du vocabulaire utilisé,
- ◆ le niveau d'organisation et des méthodes de travail,
- ◆ le niveau de qualité des gestes professionnels et du résultat obtenu.

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable:

au départ de situations concrètes représentatives amenées par le chargé de cours,

en vue d'acquérir de l'autonomie de décision quant à la sélection des techniques, matériels et produits, et d'exécution des services techniques,

en utilisant un vocabulaire spécifique,

4.1. Maquillage du soir et semi-permanent : technologie :

Préparer et ranger le poste de travail,

- ◆ d'identifier le matériel de base utile au service à prester ;
- ◆ de décrire l'aménagement rationnel du matériel ;
- ◆ de nommer les produits de nettoyage du matériel et de la cabine ;
- ◆ d'expliquer l'entretien courant du matériel et la conservation des produits ;
- ◆ de choisir les facteurs d'ambiance (musique de fond, température, parfum,...) de la cabine en fonction du soin ;
- ◆ de décrire l'organisation spécifique de l'institut/du lieu de travail.

Accueillir le client et détecter ses attentes,

- ◆ d'identifier les différents profils des clients ;
- ◆ de citer les règles déontologiques et les limites de la profession ;
- ◆ d'énoncer le règlement et l'organisation spécifique de l'institut ;
- ◆ de citer les différents types de soins proposés dans l'institut ;
- ◆ d'identifier le matériel d'installation et de protection du client (tenue spécifique, protection, position,...) adapté au soin ;
- ◆ d'expliquer le contenu et le mode d'utilisation d'une fiche client (fiche administrative) sous format papier ou informatique.

Déterminer le type de maquillage à effectuer,

- ◆ d'identifier les caractéristiques du client : âge, sexe, activités,... ;
- ◆ de citer les techniques, le matériel et les produits de démaquillage et de nettoyage de la peau du visage, des cils et des sourcils ;
- ◆ de caractériser les composants (physiologie et histologie) de la peau : les principales anomalies cutanées et pigmentaires pouvant être détectées dans le cadre du métier ;

- ◆ de citer les composants (physiologie et histologie) et caractéristiques du système pileux ;
- ◆ de déterminer la composition chimique de la peau, le PH, le pouvoir d'absorption cutanée et le pouvoir-tampon ;
- ◆ de différencier les types morphologiques de visage (symétrie, physionomie, ...) ;
- ◆ d'énumérer les techniques d'examen de la peau, de la morphologie du visage et du style du client ;
- ◆ de citer les règles déontologiques et les limites de la profession ;
- ◆ d'analyser l'impact des troubles éventuels sur le choix du maquillage à réaliser ;
- ◆ de différencier les styles de maquillage du soir en fonction des circonstances ;
- ◆ de choisir les styles et les techniques de maquillage semi-permanent selon les zones à traiter ;
- ◆ d'identifier le langage des couleurs et le langage des formes ;
- ◆ d'esquisser les dernières innovations ;
- ◆ d'énoncer la chronologie et le contenu des différentes étapes des soins ;
- ◆ de préciser les contre-indications (produits et techniques) ;
- ◆ de décrire le règlement et l'organisation spécifiques de l'institut ;
- ◆ d'expliquer le contenu et le mode d'utilisation d'une fiche de client (fiche administrative, fiche technique) sous format papier ou informatique.

Effectuer un maquillage du soir,

- ◆ de distinguer les différents styles de maquillage du soir, sur base de l'examen initial ;
- ◆ d'identifier et de décrire le matériel (indications, mode d'emploi) et les produits (propriétés, indications, mode d'emploi) appropriés à la réalisation d'un maquillage du soir ;
- ◆ d'expliquer le mode opératoire des techniques à mettre en œuvre en tenant compte des contre-indications.

Effectuer un maquillage semi-permanent,

- ◆ de distinguer les différents styles et techniques de maquillage semi-permanent, sur base de l'examen initial, en fonction des zones à traiter ;
- ◆ d'identifier et de décrire le matériel (indications, mode d'emploi) et les produits (propriétés, indications, mode d'emploi) appropriés à la réalisation d'un maquillage semi-permanent ;
- ◆ d'expliquer le mode opératoire des techniques à mettre en œuvre en tenant compte des contre-indications ;
- ◆ d'expliquer les risques liés à la technique ;
- ◆ d'identifier les contre-indications ;
- ◆ de citer les règles déontologiques spécifiques et de cibler les limites de la profession ;
- ◆ de respecter les limites de la formation de base de cette technique ;
- ◆ de s'informer sur les possibilités de formation dans ce domaine ;
- ◆ de déterminer l'entretien courant spécifique du matériel et la conservation des produits.

Ecouter et communiquer avec le client,

- ◆ d'adapter les règles de communication et les comportements verbaux et non verbaux (présentation, écoute, dialogue, questionnement, reformulation, négociation, conseil,) aux situations d'accueil ;
- ◆ de sélectionner les techniques de communication et les comportements adaptés aux situations de dialogue durant le soin ;
- ◆ d'énoncer les règles de politesse et de courtoisie ;
- ◆ d'identifier les règles de déontologie et les limites de la profession.

Conseiller le client,

- ◆ d'identifier les besoins et souhaits du client ;
- ◆ de décrire les règles de politesse et de courtoisie ;
- ◆ d'adapter les règles de communication et les comportements verbaux et non verbaux (présentation, écoute, dialogue, questionnement, reformulation, négociation, conseil,) aux situations professionnelles ;
- ◆ d'énoncer les règles de déontologie et les limites de la profession ;
- ◆ de décrire les produits, les services et les dernières innovations ;
- ◆ d'identifier les techniques de vente ;
- ◆ d'expliquer la politique commerciale de l'institut.

Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie et de respect de l'environnement,

- ◆ d'identifier les risques de contamination ;
- ◆ d'énoncer les principes élémentaires d'hygiène et de sécurité :
 - liés à l'entretien et à la manipulation du matériel (asepsie, désinfection, stérilisation), u stockage des produits,
 - relatifs à la protection des personnes, en fonction du soin effectué ;
- ◆ d'énoncer les principes élémentaires d'hygiène personnelle et de tenue professionnelle de l'esthéticien ;
- ◆ d'identifier les règles d'ergonomie et de manutention ;
- ◆ de décrire les comportements à adopter en cas d'accidents, de malaises ou de situation d'urgence liée à l'acte technique ;
- ◆ de formuler les principes élémentaires de protection de l'environnement en matière d'utilisation des produits ;
- ◆ de formuler la réglementation relative au traitement des déchets.

Participer à la politique commerciale de l'entreprise,

- ◆ de déterminer les produits et les services des instituts de beauté ainsi que les dernières innovations ;
- ◆ de favoriser la politique commerciale de l'institut ;
- ◆ de concevoir un étalage ;
- ◆ d'énoncer les règles de déontologie et les limites de la profession.

Organiser son travail,

- ◆ de prévoir la durée des soins ;
- ◆ d'organiser et gérer son temps de travail.

4.2. Maquillage du soir et semi-permanent : pratique professionnelle * : ¹

face à des modèles dames ou hommes,

Préparer et ranger le poste de travail,

- ◆ d'appliquer les règles d'hygiène, de sécurité à l'égard du matériel, des produits, de la cabine et du linge (avant, pendant et après le soin) ;
- ◆ d'agencer judicieusement tout le matériel ;
- ◆ de veiller, si nécessaire, au réapprovisionnement des produits ;
- ◆ de préparer une ambiance adaptée au soin ;
- ◆ de ranger, de nettoyer la cabine, le poste de travail et le matériel après les soins.

Accueillir le client et détecter ses attentes,

- ◆ d'adopter une tenue professionnelle et des postures de travail appropriées ;
- ◆ de saluer, d'accueillir le client dans le respect des règles de politesse et de courtoisie ;
- ◆ de s'informer des attentes générales et souhaits du client ;
- ◆ de poser des questions pertinentes ;
- ◆ d'utiliser un vocabulaire adapté ;
- ◆ de ranger le vestiaire du client ;
- ◆ d'accompagner le client en lui donnant toutes les consignes nécessaires ;
- ◆ d'installer le client selon le soin ;
- ◆ d'établir la fiche à l'aide des rubriques et de la terminologie en vigueur dans l'institut.

Déterminer le type de maquillage à effectuer,

- ◆ de réaliser le démaquillage et le nettoyage de la peau du visage, des cils, des sourcils, du cou, du décolleté ;
- ◆ d'appliquer les techniques d'examen (par la vue, par le toucher) ;
- ◆ de poser les questions utiles et de déterminer sur base d'une fiche-diagnostic à créer :
 - les attentes précises du client,
 - les contre-indications ;
- ◆ de respecter les limites de la profession et d'envoyer si nécessaire vers le corps médical ;
- ◆ de s'informer des tendances, de l'évolution des techniques, du matériel et des produits de maquillage du soir et de maquillage semi-permanent ;
- ◆ de sélectionner le style, les techniques, les produits et tons répondant aux attentes et besoins du client ;

¹ * Les compétences s'exerceront sur peau artificielle et non sur client étant donné les risques liés aux techniques de maquillage semi-permanent.

- ◆ de proposer, de négocier les choix sélectionnés ;
- ◆ de faire preuve de créativité ;
- ◆ d'expliquer/justifier ses choix à l'aide d'un vocabulaire adapté ;
- ◆ d'obtenir l'accord du client ;
- ◆ de compléter la fiche du client en indiquant toutes les informations utiles (observations, choix réalisés...conseils de suivi à domicile).

Effectuer un maquillage du soir,

- ◆ de disposer judicieusement tout le matériel et les produits utiles au soin ;
- ◆ d'appliquer les techniques sélectionnées avec soin et dextérité dans le respect du mode opératoire :
 - d'appliquer une crème de base ou une ampoule « éclat » ;
 - de poser le fond de teint ;
 - de poser le correcteur de teint ;
 - d'appliquer la poudre ;
 - de poser le fard à paupières – les crayons – l'eye-liner des paupières inférieures et supérieures ;
 - de poser les faux-cils (le cas échéant) ;
 - de poser le cosmétique pour cils en différentes couches ;
 - de poser le crayon pour corriger et préciser la forme de la bouche ;
 - de remplir les lèvres au rouge à lèvres ;
 - de brosser et redessiner les sourcils suivant le sens de la pousse du poil ;
 - de poser le fard à joues ;
 - de poser les paillettes, des reflets nacrés en fonction des lumières, des saisons, du style du client ;
 - de réaliser un motif sur le visage (le cas échéant).

Effectuer un maquillage semi-permanent,

- ◆ de disposer judicieusement tout le matériel et les produits utiles au soin ;
- ◆ d'appliquer les techniques sélectionnées avec soin et dextérité dans le respect du mode opératoire (sur peau artificielle) :
 - d'appliquer les règles d'hygiène et de sécurité,
 - de réaliser l'étude morphologique du visage,
 - de dessiner/corriger le contour de la bouche, la ligne des sourcils et le tracé de l'œil,
 - d'appliquer la technique de la griffure,
 - de veiller à la précision des gestes techniques,
 - d'utiliser les appareils dont l'usage est autorisé ;
- ◆ de respecter les limites de la profession.

Ecouter et communiquer avec le client,

- ◆ de répondre aux questions posées par le client (expliquer, rassurer si nécessaire) ;
- ◆ d'utiliser un vocabulaire adapté ;
- ◆ de respecter la vie privée des clients et d'éviter les jugements durant les échanges ;
- ◆ de respecter le souhait du client ;
- ◆ de faire preuve de tact et de discrétion ; de communiquer ou non durant les prestations ;
- ◆ d'adopter un comportement ouvert, avenant et souriant.

Conseiller le client,

- ◆ de s'informer des attentes et souhaits du client ;
- ◆ de répondre aux questions posées par le client (expliquer, rassurer si nécessaire) ;
- ◆ de respecter le souhait du client de communiquer ou non durant les prestations ;
- ◆ d'utiliser un vocabulaire adapté ;
- ◆ de respecter la vie privée des clients et d'éviter les jugements durant les échanges ;
- ◆ de faire preuve de tact et de discrétion ;
- ◆ d'adopter un comportement ouvert, avenant et souriant ;
- ◆ de s'informer des tendances, de l'évolution des techniques, du matériel et produits de soins spécifiques ;
- ◆ de proposer des produits ou des services ;
- ◆ de donner des conseils pour les soins à domicile ;
- ◆ d'expliquer/justifier ses conseils à l'aide d'un vocabulaire adapté ;
- ◆ de respecter les règles déontologiques et les limites de la profession.

Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie et de respect de l'environnement,

- ◆ d'appliquer les règles d'hygiène et de sécurité à l'égard du matériel et des produits ;
- ◆ d'appliquer les règles d'hygiène, de protection et d'ergonomie à l'égard des personnes ;
- ◆ d'adopter une tenue professionnelle et des attitudes de travail appropriées ;
- ◆ de respecter les règles d'ergonomie et de manutention ;
- ◆ de veiller au confort du client tout au long de la prestation ;
- ◆ d'adopter des comportements adéquats en cas d'accident ;
- ◆ d'utiliser les produits de façon rationnelle ;
- ◆ de respecter la réglementation concernant le tri sélectif.

Participer à la politique commerciale de l'entreprise,

- ◆ d'adopter une tenue professionnelle et des postures de travail appropriées ;
- ◆ de s'informer des tendances, de l'évolution des techniques, du matériel et des produits de soins spécifiques ;
- ◆ de s'informer des souhaits des clients ;

- ◆ d'échanger des informations professionnelles utiles avec les collègues (souhaits et avis des clients ...)
- ◆ d'expliquer / justifier ses idées ;
- ◆ de réaliser une vitrine / un étalage ;
- ◆ de faire preuve de créativité et d'esprit d'initiative ;
- ◆ de respecter les limites de la profession.

Organiser son travail,

- ◆ de respecter la durée prévue pour les soins ;
- ◆ d'organiser et de gérer son temps de travail.

5. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour l'activité d'enseignement de « Maquillage du soir et semi-permanent : pratique professionnelle », il est recommandé de ne pas dépasser deux étudiants par poste de travail.

6. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec la charge de cours qui lui est attribuée.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

7.1. Dénomination des cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Maquillage du soir et semi-permanent : technologie	CT	B	36
Maquillage du soir et semi-permanent : pratique professionnelle	PP	L	60
7.2. Part d'autonomie		P	24
Total des périodes			120